

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

MAY 8 1985



Distr.
GENERALE

T/PET.10/336
2 mai 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. ROBERT R. SOLENBERGER CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Le 23 avril 1985

Le Président du Conseil
de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Président,

Je vous prie par la présente de m'autoriser à témoigner sur la situation de la population autochtone du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, lors des auditions que le Conseil de tutelle devrait tenir en mai 1985 à New York.

Il paraît en effet particulièrement important de présenter maintenant, alors que l'Accord de tutelle 1/ vient à terme, des suggestions constructives quant au bien-être futur des Micronésiens.

En 1951 et 1952, j'étais employé par le Département de l'intérieur des Etats-Unis en tant qu'anthropologue de district pour le district de Saïpan, dans les îles Mariannes septentrionales. Au cours d'un séjour officiel de sept semaines à Guam, j'ai procédé à une étude complète de la situation des habitants non originaires de Guam, du point de vue social, éducatif et économique. En 1968, en préparation des deux cours d'anthropologie que je devais donner à l'Université de Guam au cours de l'été, je me suis rendu aux centres administratifs de Majuro, Truk, Ponape et Saïpan afin d'étudier les liens existant entre l'évolution culturelle et la langue. J'ai également passé plusieurs jours dans les îles Palaos, notamment à Koror, Babelthuap, Angaur, Yap et Ulithi.

Les résultats de mes recherches sur la Micronésie ont été publiés par la Commission du Pacifique Sud. La lecture permanente de livres d'anthropologie et de journaux et magazines locaux consacrés aux problèmes des Iles du Pacifique me permet de me tenir informé des problèmes actuels de la Micronésie.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir dès qu'il vous sera possible, la date éventuelle de mon intervention devant le Conseil de tutelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Robert R. SOLENBERGER

Note

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique
(publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).
